

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DELIB_2024_05

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 février, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2024

Présents : MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, CALLEJA, ESTEVES, GREGOIRE, GUILHOT, HERVIUO, JULIEN, VIOSSAT, MMES BLANC M. Françoise, LAURENCO, MAIRE, ORAND, PERROT, RACHON, RIVATON, TANIOS,

Excusés ayant donné pouvoir : MM. VARACCA (pouvoir à M. ESTEVES), MMES BLANC Christine (pouvoir à Mme BLANC M. Françoise), COUTURIER (pouvoir à MM AUBERT), GLAZKOFF (pouvoir à Mme LAURENCO), PACHOUD (pouvoir à MM VALLON),

Excusés : MM. BOINOT, DELOLY, LAURENT et MME NAZZI

Secrétaire de séance : M ESTEVES

Objet : Attribution exceptionnelle de bons/chèques cadeaux

Domaine d'intervention : 4-5-1 Régime indemnitaire - Indemnités et primes

La prime de pouvoir d'achat vient d'être adoptée selon la délibération D2024_04.

Dans un souci de cohésion et de climat social apaisé, il est proposé de prendre en compte la situation des agents ne répondant pas aux critères pour l'obtenir mais étant dans les effectifs au 30/09/2023 (titulaires ou en CDD sur une durée supérieure à 6 mois) et toujours en activité. Ainsi, il est proposé de leur allouer un bon ou un chèque cadeau d'une valeur de 100€.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 13/02/2024

Le Maire,



Bernard VALLON